

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité de formation : <b>Bibliothécaire : Formation technique</b>	Niveau d'études : <b>A</b>
Intitulés des cours : <b>Catalographie ; Indexation ; Bibliographie, références et recherche documentaire.</b>	Nombre de crédits ECTS : <b>10</b>
Nombre de périodes : <b>120 périodes</b>	N°UE : <b>1136</b> Code : <b>77 11 23 U35 D1</b>

DESCRIPTION	
<b>Prérequis :</b>	Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). <i>La rédaction d'un travail de recherche bibliographique, dans le cadre du cours de Bibliographie, références et recherche documentaire, requiert de maîtriser au moins les bases d'un traitement de texte (Word).</i>
<b>Documents de référence pour une préparation préalable au cours :</b>	Néant.
<b>Objectifs :</b>	Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de s'approprier des connaissances et de développer des compétences techniques et analytiques de base en catalographie et en bibliographie. Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,
<u>En catalographie et indexation :</u>	<i>face à des documents de différents types sur support papier illustrant les pratiques de la catalographie, à un et deux niveaux, y compris les cas particuliers (acte de colloque, catalogue d'exposition...),</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>de s'approprier le vocabulaire technique spécifique ;</li> <li>d'appréhender et d'appliquer les techniques de traitement de l'information : pour élaborer des fiches catalographiques dans le respect des normes en vigueur, y compris le format UNIMARC et pour indexer ces documents dans le respect des normes en vigueur.</li> </ul>
<u>En bibliographie, références et recherche documentaire :</u>	<i>face à des situations courantes en bibliothèque publique, préalablement définies par le(s) chargé(s) de cours, à partir de consignes précises,</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>de choisir des références bibliographiques d'origines diverses en réponse à l'attente d'un public défini.</li> </ul>

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du degré de pertinence de la démarche méthodologique mise en œuvre ;
- du degré de précision du vocabulaire technique utilisé ;
- du degré de pertinence des choix proposés.

**Contenu du cours :**

En catalographie et indexation :

1. Définitions.
2. Les outils de la **catalographie** :
  - a. l'ISBD : Théorie - Exercices individuels - Correction en séance plénière.
  - b. Unimarc : Théorie - Exercices de fixation.
  - c. Les vedettes du catalogue auteurs et titres d'anonymes : Théorie - Exercices de fixation - Séance d'exercices sur les notions étudiées : Travail individuel - Corrections collectives.
  - d. Les vedettes du catalogue auteurs et titres d'anonymes : cas spécifiques : Théorie - Exercices pratiques - Corrections collectives.
3. Les outils de l'**indexation** :
  - a. La CDU - Théorie et exercices de fixation - Travail individuel - Corrections collectives.
  - b. Le thesaurus RAMEAU – Théorie - Exercices pratiques via le site de la BNF.
  - c. Unimarc : Théorie - Exercices de fixation.

Les séances d'exercices se réalisent sur base de photocopies de documents sur support papier. (Monographie) et porte sur le traitement de situations régulièrement rencontrées en bibliothèques publiques.

En bibliographie, références et recherche documentaire :

« La bibliographie [...] doit se trouver à l'entrée et, pour ainsi dire, au vestibule d'une bibliothèque. C'est un préliminaire indispensable pour faire usage d'une bibliothèque, quelle qu'elle soit [...]. » (Armand Gaston CAMUS, juriste-consulte, *Mémoire* présenté à l'Institut national, 1796).

L'unité de formation *Bibliothécaire : Formation technique* vise dans son ensemble « à permettre à l'étudiant de s'approprier des connaissances et de développer des compétences techniques et analytiques de base en catalographie et en bibliographie ». Le cours de *Bibliographie, références et recherche documentaire* est à cet égard une première initiation à la recherche bibliographique, à ses questions, à ses méthodes, et surtout à sa pratique et à ses modes de communication. En effet, la bibliographie est une discipline où s'affirment particulièrement le savoir et le savoir-faire des bibliothécaires et plus généralement des chercheurs : savoir comment trouver l'information, où la trouver, comment l'évaluer et comment la diffuser, voilà ce qui constitue la pierre angulaire qui caractérise les professionnels de l'information et de la documentation.

À partir d'une situation courante de la vie professionnelle liée aux bibliothèques publiques, en tenant compte des attentes d'un public donné, les étudiants seront invités à entrer dans une démarche critique et rigoureuse visant à éprouver leur capacité à :

- identifier les éléments significatifs d'une demande ;
- appréhender et mettre en œuvre des techniques de recherche et de traitement de l'information appropriées ;
- caractériser et appliquer les différentes typologies des bibliographies (générale, spécialisée, rétrospective, courante, primaire, secondaire) ;

- justifier l'adéquation entre le résultat de la recherche et la typologie choisie ;
- évaluer la fiabilité des données informatives et la pertinence des éléments retenus.

#### **Bibliographie :**

BEAUDIQUEZ M. (1983). *Guide de bibliographie générale. Méthodologie et pratique*. München ; New York ; London ; Paris : K. G. Saur Verlag. (Bibliothèques et organismes documentaires).

BOULOGNE A. (2005). *Comment rédiger une bibliographie*. Paris : Armand Colin.

Centre de lecture publique de la Communauté française. Commission de catalographie (Ed.). (1989). *Les vedettes du catalogue-auteurs : choix, forme et structure*. (3<sup>e</sup> éd.). Liège, Belgique : Editions du CLPCF.

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (Ed.). (2013). *ISBD : Description bibliographique internationale normalisée*. Paris : Bibliothèque nationale de France. Retrieved from [http://www.bnf.fr/documents/isbd\\_trad\\_francais.pdf](http://www.bnf.fr/documents/isbd_trad_francais.pdf).

PRÉVOTEAU, M.-H., UTARD, J.-C. (2005). *Manuel de bibliographie générale* (Nouv. éd.). Paris : Éditions du Cercle de la Librairie.

UDC Consortium (Ed.). (2012). *Classification décimale universelle*. (8e Ed.). Liège : Céfal.

**Statut du cours :** Obligatoire

### **PERSONNEL ENSEIGNANT**

Mme Marie-Chantal MOINS & M Benjamin BRICHARD

### **METHODOLOGIE**

Aux cours donnés « en présentiel », est associé un cours en ligne (*Moodle* et *Teams*) où sont postés les supports de cours ainsi que des annonces, des précisions, des « boîtes » de dépôt de travaux, ... : il est donc indispensable de s'y référer régulièrement, ou du moins en temps utile et opportun.

Cours ex cathedra pour les notions plus théoriques – Méthode de l'essai/erreur pour les séances d'exercices. Travail individuel ou en mini groupe – Corrections en séances plénières.

Les exercices se réalisent sur support papier.

Au cours des séances de cours, les étudiants sont invités à entrer dans une démarche de recherche collective qui suppose et exige le partage des informations et des réflexions individuelles.

Le syllabus de *Bibliographie, références et recherche documentaire* sera parcouru au cours des séances. Celui-ci est construit sur base de deux sources de référence fondamentales, à savoir le *Manuel de bibliographie générale* de M.-H. PRÉVOTEAU et J.-C. UTARD (Nouv. éd. 2005) ainsi que le *Guide de bibliographie générale* de M. BEAUDIQUEZ (1983), et complété par d'autres ressources utiles renseignées en bibliographie. Ainsi donne-t-il certes des définitions indispensables et des réflexions méthodologiques... Mais surtout, il fournit une synthèse claire et pratique axée sur la méthodologie de la recherche documentaire : il appartient aux étudiants de mettre en pratique cette méthodologie

dans leur travail de recherche.

Le *Guide d'initiation bibliographique* constitue une bibliographie générale systématique et pluridisciplinaire. Il apparaît à cet égard comme l'outil phare du cours de Bibliographie, présentant des instruments bibliographiques dans divers domaines du savoir et en les commentant afin de mettre en valeur leurs caractéristiques et leur utilité. Aussi, dans une sorte de mouvement dynamique circulaire, les étudiants trouveront en ce *Guide* autant une aide méthodique dans l'entame de leur propre recherche documentaire qu'un outil qu'ils alimenteront de façon critique à travers leur travail de recherche.

Un *Guide de composition, de rédaction et de présentation de références bibliographiques* est en cours de réalisation. À défaut de pouvoir disposer de ce *Guide*, les étudiants se référeront à l'*Outil bibliographique* de la plateforme *Diapason*, disponible *via* le lien suivant <https://mondiapason.ca/fichiers/OutilBibliographique/> ; ils seront particulièrement attentifs aux styles bibliographiques de la norme APA et de la norme traditionnelle DIONNE.

Enfin, le cours de Bibliographie exige de chaque étudiant de passer un temps important en bibliothèques et/ou en centres documentaires, voire peut-être en centres d'archives, afin de réaliser leur travail de recherche demandé. Conformément au dossier pédagogique de l'Unité d'enseignement, cette part d'autonomie est évaluée à 12 périodes, soit à une durée comprise entre 600 et 720 minutes, entre 10 et 12 heures. Il appartient aux étudiants de gérer au mieux ce temps qui leur est imparti, eu égard aux différentes échéances définies.

## MODES D'ÉVALUATION

Résolution de problèmes de catalographie et d'indexation relatifs à l'élaboration de notices catalographiques complètes (Pavé ISBD et indexation).

Évaluation écrite et certificative.

Au terme du cours, chaque étudiant soumettra un travail de synthèse personnel dans lequel il démontrera ses capacités à :

- Identifier et analyser des demandes bibliographiques potentielles et hypothétiques.
  - Proposer une accroche attrayante.
  - Définir un sujet et en préciser l'objet d'étude.
  - Définir une problématique et une méthodologie de recherche.
- Identifier et sélectionner des ressources bibliographiques sur un sujet défini.
  - Mener une recherche d'informations sur un thème de recherche.
  - Mener une recherche documentaire sur un sujet précis et ciblé.
  - Établir une bibliographie sur le sujet défini.
- Communiquer les résultats de recherche.
  - Extraire des données dans les ressources sélectionnées.
  - Rendre compte oralement ou par écrit des différents documents identifiés ou exploités.
  - Synthétiser les informations pertinentes au sujet suivant un plan réfléchi et logique.
- Rédiger un travail soigné, au discours professionnel.
  - Argumenter de manière convaincante.
  - Rédiger dans un français correct (orthographe, syntaxe, accord).
  - Soigner l'apparence sobre du texte et de l'apparat critique, en respectant des conventions typographiques élémentaires.
- Maîtriser la technique de référencement des documents.
  - Choisir ou créer un style bibliographique.
  - Respecter les principes fondamentaux de cohérence et d'uniformité.
  - Faire preuve de pertinence dans le classement des notices bibliographiques.

À cette fin, les étudiants devront rendre au cours de l'année différents états d'avancement ; ceux-ci doivent être considérés comme autant d'étapes préalables à la réalisation du travail final.

Le contenu du syllabus de *Bibliographie, références et recherche documentaire* ainsi que les compléments d'information dispensés *ex cathedra* feront l'objet d'une évaluation orale en date du dernier cours ; l'avant-dernier cours sera consacré à la préparation écrite de l'évaluation orale. Cette évaluation visera à apprécier auprès de chaque étudiant leurs capacités à maîtriser les notions théoriques de bibliographie générale, en ce compris la démarche de recherche d'informations et de recherche documentaire.